



Liquidation retraite régime général CARSAT

Par **josy18**, le **04/08/2014** à **12:05**

Actuellement salariée service public née le 4 mai 1952 je m'aperçois que j'aurais pu faire valider en février 2013 une retraite du service général suite à une activité dans le privé (47 trimestres validés).

Or, la Carsat refuse de prendre en compte la liquidation de cette retraite de manière rétroactive me précisant que je peux faire un recours auprès de la carsat sans chance d'aboutir.

Qu'en pensez-vous ?

Par **moisse**, le **04/08/2014** à **14:56**

La retraite rétroactive, cela n'existe pas.

Vous liquidez votre pension de retraite à l'âge qui vous paraît le mieux adapté économiquement, techniquement..